

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL930

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

Au début de l'alinéa 86, substituer aux mots: "Un montant représentatif", les mots: "Une fraction représentative".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.